

leur population à des niveaux optimaux et de faire en sorte que les diverses espèces utilisent l'habitat qui leur convient le mieux. Les autorités provinciales encouragent le public à prendre des habitudes conformes à leur stratégie de gestion et de protection des ressources fauniques, et à cette fin elles réglementent l'exploitation de la faune en limitant les périodes de chasse et de pêche et en contingentant la récolte.

Chaque année, les provinces font un inventaire de leurs ressources fauniques, de manière à connaître les chiffres de population des espèces considérées comme gibier et des espèces non considérées comme gibier. Des programmes éducatifs qui s'adressent aux chasseurs, trappeurs et pêcheurs visent à encourager l'utilisation judicieuse des ressources fauniques. Pour protéger poisson et gibier, les provinces imposent des limites concernant la pêche et la chasse.

A Terre-Neuve, la faune comprend notamment l'orignal et le caribou, le lagopède, la gélinotte huppée et le lièvre d'Amérique. Le castor est l'unique espèce piégée pour laquelle il existe à Terre-Neuve un programme de gestion active. Par ailleurs, des études ont été entreprises dans le cas de la martre des pins et du lièvre arctique.

Dans l'Île-du-Prince-Édouard, on a introduit une nouvelle espèce de faisán, on a déplacé le castor vers un habitat disponible et on a bagné des canards en vue d'étudier les effets de la chasse sur ces oiseaux.

En Nouvelle-Écosse, les autorités provinciales gèrent les ressources en gibier à plumes des marais de concert avec Canards illimités (Canada) et procèdent à des études biologiques des lacs et des cours d'eau considérés comme habitats.

Au Nouveau-Brunswick, les principales espèces chassées sont: le cerf, l'ours, l'orignal, la gélinotte, le gibier d'eau et le rat musqué. Les trappeurs prélèvent chaque année pour environ \$1 million d'animaux à fourrure: castor, renard, lynx refus, rat musqué et autres espèces à fourrure. D'autre part, la pêche sportive est très populaire dans cette province, où l'on taquine notamment le saumon, la truite et l'achigan.

Au Québec, les objectifs de la gestion des ressources fauniques consistent à préserver et à améliorer la faune par la recherche d'un bon équilibre écologique et une saine gestion de la chasse, de la pêche et du piégeage. Les autorités procèdent à des recherches sur le dynamique et les habitats des diverses espèces d'animaux sauvages présentes sur le territoire québécois, et elles encouragent les citoyens à préserver la faune et son environnement.

Dans le centre et le nord-ouest de l'Ontario, les hardes de cerfs ont décliné et leurs effectifs sont maintenant au-dessous du nombre de sujets que l'habitat pourrait supporter. En matière de gestion des hardes de cerfs, les nouvelles initiatives comprennent: un contrôle accru de la récolte; la limitation des prédateurs et une planification à long terme de l'habitat, aux fins d'accroître le nombre de sujets et les possibilités de chasse. Pour ce qui est de la gestion des ressources en animaux à fourrure, l'effort porte surtout sur le castor: exécution de relevés aériens des

colonies de castors et collecte de spécimens par les trappeurs. La récolte de castors, de martres, de pékans et de lynx est rigoureusement contingentée.

Au Manitoba, les possibilités de chasse à l'orignal, au wapiti, au caribou des bois et au dindon sauvage font l'objet d'un système de tirages au sort des permis. Un régime spécial de chasse au wapiti en terrains privés encourage les propriétaires fonciers à préserver l'habitat faunique. Soucieux d'adoucir les méthodes de piégeage, le Manitoba a instauré des programmes d'éducation des trappeurs et distribué gratuitement à ceux-ci plus de 10,000 engins de piégeage sans cruauté. La nouvelle Loi sur la faune, adoptée par l'Assemblée législative au Manitoba en 1980, interdit à quiconque de chasser ou de piéger en terrains privés sans la permission du propriétaire ou de l'occupant légitime.

En Saskatchewan, le service de la faune s'efforce d'assurer, en hiver, une alimentation supplémentaire et des abris aux animaux sauvages; il s'emploie aussi à faire porter l'activité de chasse sur les espèces les plus abondantes afin de favoriser les espèces moins répandues, et à améliorer l'habitat d'environ 450 espèces d'animaux sauvages.

En Alberta, la faune englobe notamment des ongulés, des oiseaux aquatiques, du gibier à plumes des hautes terres tel que faisán, perdrix, lagopède, gélinotte huppée, tétras des savanes, lagopède bleue, centrocerque et gélinotte à queue fine, de même que diverses espèces de gros gibier et d'animaux à fourrure.

Très diversifiée, la faune de la Colombie-Britannique compte des représentants de maintes espèces: cerf, ours noir, loup, coyote, raton laveur, caribou, cougar, mouton des Rocheuses, chèvre des neiges, grizzly, mouffette, renard, glouton, lynx et lynx refus. Au chapitre du gibier à plumes de cette province, il convient de mentionner les canards sauvages et l'oie blanche. Les espèces rares et menacées que l'on ne peut y chasser comprennent la marmotte de l'île Vancouver, la loutre marine, le pélican blanc et la chouette des terriers. Par ailleurs, le «blaireau jaune», le lapin «queue de coton» et le lièvre de Townsend sont des espèces protégées en Colombie-Britannique.

8.4.3 La faune des Territoires

Au Yukon, les autorités encouragent aussi bien les résidents que les non-résidents à exploiter le gros gibier de façon judicieuse. C'est la Direction de la faune qui délivre les permis de chasse et qui réglemente le piégeage des animaux à fourrure ainsi que l'activité des pourvoyeurs et des guides. Afin d'accroître les connaissances au sujet des animaux sauvages et d'acquiescer les données de base nécessaires à la gestion de la faune, elle effectue ou finance des recherches biologiques et réalise des programmes d'éducation du public.

Territoires du Nord-Ouest. Le Service de la faune des T.N.-O. offre aux autochtones la possibilité de continuer à exercer leurs activités traditionnelles de chasse, de piégeage et de pêche. Ses initiatives